

170, Boulevard du Montparnasse

75014 PARIS - FRANCE

Tél: 325-36-74

C. C. P. 1248-74 Paris

Le 28 juillet 1974, le Gouvernement Révolutionnaire du Pérou publiait un nouveau Statut de la Presse (décret-loi 20.680) et édictait l'expropriation de dix journaux à diffusion nationale (décret-loi 20.681). Conformément aux déclarations de membres du gouvernement, il ne s'agit pas d'une nationalisation de la presse écrite, mais, dans le délai d'un an, du transfert de propriété à des organisations communautaires. Il faut voir dans ces mesures l'application à la presse de la loi-cadre portant statut des entreprises de propriété sociale (cf DIAL D 170).

Aussitôt, de vives protestations se sont élevées dans les milieux péruviens touchés par la décision, ainsi que, en dehors du Pérou, de la part de la SIP-Société Interaméricaine de Presse, et du Collège des Journalistes du Chili.

Nous donnons ici, dans l'ordre chronologique, les réactions du mouvement sacerdotal ONIS (Bureau National d'Information Sociale), connu pour ses positions socialistes, ainsi que de l'épiscopat péruvien.

(Note DIAL - 11/09/74)

1- COMMUNIQUE DU MOUVEMENT SACERDOTAL "ONIS" (3 août 1974)

La récente mesure d'expropriation des grands quotidiens du pays et le nouveau Statut de la Presse ont provoqué l'apparition d'une situation politique nouvelle qui va marquer de façon déterminante l'évolution à venir du peuple péruvien. C'est pourquoi, fidèle à son choix évangélique en faveur des classes populaires, le mouvement sacerdotal ONIS tient à faire connaître son opinion en ce moment politique:

1- Les réactions internationales à la mesure d'expropriation des journaux montrent que certains défenseurs de la "liberté de la presse" sont les représentants de puissants intérêts oligarchiques et capitalistes qui prédominent dans des démocraties se disant représentatives, tandis que d'autres sont de simples instruments de dictatures fascistes au service de l'impérialisme et dont la politique répressive est universellement connue et condamnée. Le dénominateur commun à ces diverses prises de position est le maintien des moyens massifs de communication sociale hors de la portée des masses. Ils ne sont préoccupés ni par la défense de la liberté ni par celle de la démocratie, mais uniquement par celle de leurs privilèges. Ainsi en a-t-il exactement été des réactions de la droite nationale.

2- La liberté de la presse, tellement prônée dans notre pays, s'est toujours limitée au fait du contrôle de l'information par la minorité dominante, en fonction de ses intérêts, en passant sous silence et en déformant les problèmes du peuple dont les luttes n'ont jamais rencontré d'é-

chos et qui n'a jamais pu s'exprimer vraiment ni directement. Les secteurs de presse expropriés réclament aujourd'hui pour eux ce qu'ils ont toujours refusé au contrôle populaire: la possibilité de parler et d'être entendu.

3- Quant à la participation populaire aux moyens de communication sociale, nous estimons nécessaire de souligner l'importance fondamentale de ce qui suit:

a) La mise en pratique rapide de la liberté d'expression, pour les organisations populaires, sans pratiquer aucune discrimination et sans se limiter à celles qui ont plus ou moins un caractère officiel.

b) La nécessité d'une solution également démocratique dans l'organisation de la nouvelle structure de propriété de la presse. Celle-ci doit garantir aux diverses tendances et organisations populaires de type idéologique, syndical et politique, conformément à leur représentation effective, l'accès aux journaux et autres moyens d'expression.

c) Le respect par le gouvernement des tendances divergentes au sein des mouvements populaires. Bien que ce principe ait été réaffirmé officiellement et à plusieurs reprises, nous estimons que des faits comme la représentativité exclusive du paysannat accordée à la future C.N.A. et l'appui des autorités donné à l'une des tendances de la CONACI, ne correspondent pas à ce principe. La divergence politique dans les organisations populaires, ainsi que dans le peuple lui-même, est naturelle, saine et nécessaire en tout processus révolutionnaire, surtout si celui-ci se veut libre et anti-bureaucratique.

d) Une représentativité populaire véritable dans les moyens de communication sociale suppose que la classe ouvrière soit aussi représentée par d'autres organisations que celle des Communautés Industrielles, lesquelles n'ont de réelle existence que dans les grandes entreprises du pays. Il faudrait, en ce sens, attribuer aux Fédérations Syndicales des surfaces importantes et permanentes dans les journaux expropriés.

e) Les moyens de communication qui se trouvent entre les mains du peuple doivent jouer un rôle irremplaçable dans l'action éducative et idéologique, lequel fait partie de l'accès effectif au pouvoir. C'est la seule façon pour le peuple de franchir des étapes irréversibles dans le sens de sa libération.

4- Les pressions idéologiques d'une société de consommation basée sur le profit, la promotion individuelle et l'arrivisme sont encore prédominantes dans notre pays et exercent une influence néfaste sur la mentalité du peuple. Il est donc nécessaire d'édifier une structure différente de communication et d'information, apte à faire naître un modèle d'homme nouveau dont les valeurs principales doivent être la solidarité dans la justice et le souci du plus faible, comme signes d'un véritable amour fraternel.

Pour que ce changement se produise, il faut que les classes populaires soient reconnues dans leur rôle de porteur d'une culture nouvelle, laquelle est l'expression des valeurs auxquelles elles ont toujours aspiré et dont elles doivent devenir les représentants authentiques. Les moyens de communication sociale doivent être le support de la naissance

constante et de l'annonce de cet homme nouveau comme de cette société nouvelle dont nous avons besoin.

Pour finir, nous avons l'espoir que la situation actuelle sera l'occasion, pour chacun de nous, d'oeuvrer pour que les moyens de communication et d'information soient conformes à leur véritable vocation, celle d'être les canaux d'une vérité qui rend les hommes libres.

Lima, le 3 août 1974  
Comité Exécutif National  
du Mouvement Sacerdotal ONIS

## 2- DECLARATION DE LA CONFERENCE EPISCOPALE PERUVIENNE (8 août 1974)

Nous, évêques du Pérou, dans l'exercice de notre fonction pastorale, nous nous adressons à l'opinion publique et plus spécialement au Peuple de Dieu.

La pensée de l'Eglise n'est exprimée officiellement au plan national que par la hiérarchie épiscopale. C'est pourquoi nous déclarons:

1- Dans l'évolution du processus péruvien actuel, sous son aspect humaniste, d'inspiration chrétienne, d'affirmation des valeurs nationales et de souci de participation totale, nous estimons qu'une telle participation n'est possible que si l'on a accès à tout l'homme et à tous les hommes; il faut pour cela créer les conditions favorables à la parfaite réalisation de chacun, avec le maximum de respect envers la dignité et la liberté de la personne humaine, et dans le cadre d'une société plus juste et plus humaine. Tous les membres de la communauté doivent travailler à son édification, grâce en particulier à la participation aux décisions qui concernent directement son existence.

2- Dans ce contexte, nous pensons que le nouveau Statut de la Presse, en vertu duquel les journaux à diffusion nationale sont transférés aux secteurs organisés du pays, doit effectivement, dans son projet comme dans sa réalisation, faire desdits journaux les vrais canaux de la libre expression des groupes organisés. Mais nous sommes préoccupés d'une possible déviation de ce projet du fait de petites minorités agissantes, souvent incrustées dans les institutions.

Le Statut de la Presse veut donner une voix à ceux qui jusqu'à maintenant étaient sans voix; c'est justice et cela mérite notre approbation. Refuser dorénavant la parole à tout groupe ou toute personne pour des motifs politiques ou économiques, constituerait une nouvelle forme de marginalisation, de manipulation et de frustration grave.

3- Que la liberté d'expression et l'information soient vraies et effectives, cela dépend de tous les péruviens. Nous devons tous, en particulier les groupes de base organisés, faire en sorte que les personnes et les organisations jouissent de leurs droits et accomplissent leurs devoirs.

4- Nous rappelons à ceux qui sont chargés de la direction des moyens de communication, la lourde responsabilité morale qui leur incombe dans l'exercice positif de leur mission en vue du bien commun: ils doivent en-

courager toute expression constructive, appuyer les valeurs humaines de base et favoriser la vie collective et l'unité de tous les péruviens qui est le fondement de la société (cf Paul VI, Octogésimo Anno, n° 20).

5- Nous soulignons avec satisfaction la reconnaissance, par l'article 2 du Statut de la Presse, d'un droit fondamental de la personne humaine, quand il déclare: "Tout organe de presse peut, en toute liberté, publier des informations, exprimer des idées et formuler des jugements ou des appréciations critiques, sans consultation préalable ni censure, sans pour autant dépasser les limites qu'impose le respect de la loi et de la morale en général, de la vérité des faits, en particulier, comme de l'honneur et de la vie privée de l'individu et de la famille".

Par contre, nous sommes préoccupés du contenu de la phrase finale de l'article 24 qui semble ne pas concorder avec les déterminations de l'article 2, ce qui peut impliquer une réelle limitation de la liberté d'opinion et donner lieu à des décisions arbitraires.

6- Il nous semble convenable d'insister sur l'importance de l'article 12 qui rend possible une prompte dation du Statut spécial destiné à réglementer les publications pour les enfants et les adolescents.

Nous espérons également qu'il sera mis fin à la diffusion croissante des reproductions, revues et publications pornographiques qui sont une atteinte à la morale et au respect de la dignité de la personne, affectent gravement la jeunesse et représentent de plus une dépense considérable pour le pays en gaspillage de ressources nécessaires à notre développement.

C'est aussi pour nous l'occasion de dénoncer une fois de plus la publicité qui, par la télévision surtout et les périodiques, touche le grand public et ne fait que créer des "besoins" artificiels en favorisant la société de consommation et en rabaissant la dignité de la femme, transformée ainsi en simple objet publicitaire.

7- C'est en tant qu'évêques du Pérou que nous faisons cette déclaration. Elle s'inscrit dans la ligne du strict accomplissement de notre mission pastorale. Celle-ci, dans le cas présent, nous <sup>demande</sup> d'affirmer la totale et réelle liberté d'expression pour les individus et les groupes, ainsi que de refuser toute violence, tant individuelle qu'institutionnelle, qui serait une atteinte à la solidarité des péruviens pour lesquels nous devons être un facteur d'unité et de paix.

Chaclacayo, le 8 août 1974

les évêques du Pérou

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)